

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le 11/07/2024

Berser
Levfault

ID : 039-243900420-20240709-114_2024-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 09 juillet 2024

Date de convocation

27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, mardi 09 juillet à 18h00 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Champagne-sur-Loue au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Acquisition d'une bande de terrain zone des Prés Bernard
N°114/2024

Présents

Nombre de membres

40

Présents

29

Représentés

2

Excusés

9

Votants

31

Mesdames Paillot, Sermier, Masuyer, Valot, Faivre, Hählen, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Naudeix, Degay, Brochet, Timal, Poulin, Poctier, Rougeaux, Chevanne, Madgelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Brugnot, Coutrot, Bigueur, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Giancatarino, Falcinella-Gillard, MM. Dejeux, Pichon (procuration à Daniel Poctier), Truchot (procuration à Patricia Sermier), Ramaux, Koehren, Vuillet, Besia.

Absents MM. Baton, Schouwey.

Considérant que la création d'un fossé permettrait de remédier aux problèmes d'écoulement des eaux pluviales constatés sur la zone des Prés Bernard à Bans, le long du chemin de la Bolée,

Considérant la proposition de la SCI les 3 F de céder une bande de terrain d'environ 348 m² sur la parcelle ZA 168, le long du chemin de la Bolée, au prix de 6,5€ HT le m²,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider le principe de l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 348 m² à la SCI les 3 F au prix de 6,5€ HT le m², sur la commune de Bans, parcelle ZA 168,
- De régler cette acquisition par un acte en la forme administrative authentifié par le Président,
- D'autoriser Mme Virginie Pate à signer cet acte en tant que représentante de la Communauté de communes,

- De déléguer au Bureau la validation du numéro de parcelle et de la surface définitive à acquérir après division de la parcelle ZA 168 par le cabinet de géomètre.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Marie-Christine Paillot
Secrétaire de séance

